

Informations de base	
1996/0072(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes Subject 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
			Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		SANTINI Giacomo (UPE)
			31/10/1995
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
			Date de nomination
	BUDG Budgets		GIANSILY Jean-Antoine (UPE)
			19/03/1996
	RELA Relations économiques extérieures		
	ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Agriculture et pêche	1940	1996-06-26

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/02/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0044 	Résumé
15/04/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/04/1996	Vote en commission		
23/04/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0117/1996	

22/05/1996	Débat en plénière		
10/06/1996	Vote en commission		
26/06/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
26/06/1996	Fin de la procédure au Parlement		
29/06/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/0072(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0117/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0003	23/04/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0268/1996 JO C 166 10.06.1996, p. 0131-0167	23/05/1996	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0044 		14/02/1996	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 1996/1190 JO L 156 29.06.1996, p. 0005	Résumé

Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes

1996/0072(CNS) - 26/06/1996 - Acte final

Prix agricoles 1996/97 - Fruits et légumes. Le Conseil a adopté le règlement 96/1190/CE fixant, pour la campagne 1996/1997, les prix de base et d'achat applicables dans le secteur des fruits et légumes. Dans l'attente de l'adoption de la réforme des organisations communes des marchés pour les secteurs des fruits et légumes frais d'une part, et des produits transformés à base de fruits et légumes d'autre part, ce règlement prévoit le maintien aux niveaux actuels des prix de base et des prix d'achat des fruits et légumes, pour la campagne 1996/97.

Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes

1996/0072(CNS) - 23/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giacomo SANTINI (UPE, I), le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans y apporter de modifications.

Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes

1996/0072(CNS) - 26/06/1996

Dans l'attente d'un accord d'ensemble sur le paquet prix et pour éviter le vide juridique qui risque de se créer pour les produits dont les campagnes débutent le 1er juillet 1996, le Conseil a adopté le 26 juin 1996 le règlement.

Prix agricoles 1996/1997 : prix de base et d'achat des fruits et légumes

1996/0072(CNS) - 14/02/1996 - Document de base législatif

Prix agricoles 1996/97 - Fruits et légumes. Dans l'attente d'une décision du Conseil sur la réforme des organisations communes des marchés pour les secteurs des fruits et légumes frais d'une part, et des produits transformés à base de fruits et légumes d'autre part, la Commission propose de maintenir aux niveaux actuels les prix de base et les prix d'achat des fruits et légumes, pour la campagne 1996/97. Elle tirera les conséquences d'éventuels dépassements des seuils d'intervention lorsque seront connus les retraits définitifs de la campagne de commercialisation 1995/96.